CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA RÉFORME DES CONSEILS DE GUERRE

La suppression des pénitenciers militaires
Où il est question de la peine de mort
Les pénalités militaires

Paris, 4 juin.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

LES CONSEILS DE GUERRE

M. le Président rappelle que la Chambre a renvoyé, hier à la Commission les articles 17 et 18. La Commission propose une nouvelle rédaction pour les articles 17 et 21. L'article 17 est rédigé ainsi qu'il suit :

« L'action civile ne peut être poursuivie devant le jury, constitué ainsi qu'il est dit, à l'article 3. Cette action est portée devant les tribunaux civils. L'exercice en est suspendu tant qu'il n'a pas été prononcé définitivement sur l'action publique, intentée avant ou pendant la poursuite de l'action civile. »

La suppression des pénitenciers militaires

Les articles 17 et 21 sont adoptés. On passe à l'article 22, qui est ainsi conçu :

« Tous les établissements pénitentiaires militaires et maritimes seront supprimés dans un délai de six mois, à dater de la promulgation de la présente loi. Les militaires et marins condamnés à l'emprisonnement subiront leur peine dans les établissements pénitentiaires civils, désignés à cet effet, mais ils formeront une catégorie à part, et seront complètement séparés des autres détenus. »

M. Lefas. — Le délai de six mois, prévu par le paragraphe premier pour la suppression des établissements pénitentiaires, militaires et maritimes, est beaucoup trop court. Il est à craindre qu'il y ait encombrement dans les prisons (Très bien, très bien).

M. Chéron, *sous-secrétaire d'Etat*. — Pour donner satisfaction à M. Lefas, je suis disposé à modifier le paragraphe premier de l'article 22 et à trancher la question par un règlement d'administration publique.

M. Paul Bertrand. — La suppression des établissements pénitentiaires militaires et maritimes entraînera des dépenses considérables. Il est indispensable que le Gouvernement fournisse, à la Chambre, des renseignements précis, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir. Je rappellerai que, faute d'avoir pris les précautions nécessaires, la Chambre a voté déjà, pour la construction de l'Imprimerie nationale, qui ne devait coûter que quatre cent quarante-deux mille francs, la somme de six millions sept-cent quarante-sept mille et la construction n'est pas achevée. (Très bien, très bien).

M. Chéron. — Le vote de l'article 22 aura cette signification : Que les militaires, pour le régime pénitentiaire, comme pour le reste seront soumis au droit commun. Les établissements militaires actuels seront remis au Ministère de l'Intérieur, qui réalisera les améliorations désirables, d'après les crédits budgétaires qui lui seront alloués (Très bien, très bien).

M. Lhopiteau. — J'insiste pour savoir dans quelles mesures les départements pourront être obligés de contribuer à la dépense.

M. Chéron. — Le Ministre de l'Intérieur examinera la question et tiendra compte de ces observations (Exclamations).

M. P. Bertrand. — Puisqu'on ne veut pas indiquer quel sera le coût de l'opération et qui paiera, je demande le renvoi de l'article à la Commission (Très bien, très bien).

M. Lamont, *rapporteur*. — Je demande à la Chambre de maintenir l'article.

M. Dulon demande le renvoi de l'article à la commission.

MM. Bonnevay et Pozzi appuient cette proposition.

Le renvoi à la commission est ordonné.

Une proposition de M. Lasies

M. Lasies demande la disjonction des articles 21 et 22. Cette demande ne pouvant être accueillie par suite du vote de la Chambre, M. Lasies demande la disjonction des articles 1 à 21.

Il y a, dit-il, deux choses bien distinctes dans le projet : la réforme des conseils de guerre proprement dite, et la suppression des conseils de guerre. On doit faire deux projets distincts.

Par 451 voix contre 99, la proposition de M. Lasies est repoussée.

L'article 23 est adopté.

Où il est question de la peine de mort

On passe ensuite aux pénalités.

M. Lefas demande le renvoi à la commission des articles 451, 453, 456 et 466 du Code pénal.

M. Vaillant. — Je demande qu'il n'y ait pas de différence entre l'officier et le soldat au point de vue de la pénalité. Il doit y avoir égalité de traitement.

Le sous-secrétaire d'Etat à la guerre. — Suivant les espèces qui se présenteront, le tribunal pourra faire une application plus ou moins humaine de la loi.

M. Chéron. — L'officier peut être puni d'un emprisonnement d'un à trois ans ou de la destitution.

Cette dernière peine brise la carrière de l'officier ; c'est la peine la plus sévère.

M. Lefas. — Je demande le renvoi à la commission des articles 482 à 486 du Code pénal qui visent le bris des armes, la perte des effets militaires, des navires de l'Etat, etc.

Je ne viens pas ici protéger les auteurs de malfaçons et de sabotage dans la marine. Je suis un de leurs ennemis irréductibles. (Mouvements). Mais j'estime qu'il y a des actes d'une gravité extrême qui ne sont pas suffisamment punis. Ces articles méritent un examen approfondi. Si on ne les renvoie pas à la commission, il faut les réserver. (Très bien ! Très bien ! à droite et au centre).

M. Chéron. — Je ferai remarquer à M. Lefas que les textes des articles visés ont été distribués il y a deux ans avec le rapport. Je demande donc à la Chambre de rejeter la proposition de M. Lefas. (Très bien ! Très bien ! à gauche). Je suis, quant à moi, l'adversaire très résolu de la peine de mort. (Applaudissements à l'extrême gauche. Protestations à droite et au centre).

Mais il n'a pu être dans l'intention de personne de résoudre la question de la peine de mort à propos d'une législation spéciale ; la commission s'est bornée à renvoyer au droit commun.

M. Pugliesi-Conti, *président de la commission*. — Il s'agit de la discipline militaire. Le gouvernement a sur ce point une autorité toute particulière. Si le gouvernement est convaincu que la peine de mort est une chose funeste, qu'il propose la suppression de la peine de mort. La Commission n'y fait pas d'opposition. (Rires.)

M. Lefas. — Acceptez-vous le renvoi des articles à la Commission ?

M. Chéron. — Aucunement.

M. Lefas. — En ce qui concerne la peine de mort le gouvernement s'est soumis puisqu'il a eu depuis quelque temps des exécutions capitales. (Très bien à droite et au centre, bruit à l'extrême gauche.) S'il veut que nous revenions sur la peine de mort...

M. Lasies. — A lundi ! (Rires.)

M. Lefas. — ...Qu'il le dise. (Mouvements).

M. Chéron. — C'est vous qui avez prononcé ce mot, je n'y reviens pas, nous sommes sur la question de discipline en ce moment.

M. Lefas. — Le gouvernement n'a pas démissionné lors du vote du maintien de la peine de mort. (Très bien, cris à droite et au centre, bruit à l'extrême gauche.)

Le Président. — Revenez à la question.

M. Lefas. — Eh bien ! je répète que je prends les intérêts du pays en demandant le renvoi à la Commission des articles 492 à 506. La peine de mort étant maintenue, il s'agit de savoir si elle doit être inscrite comme sanction dans ces articles.

Un bâtiment est mis hors de service, une place est mise hors d'état de défense par un criminel, trouvera-t-on que la peine des travaux forcés est suffisante pour punir un tel crime ? Qu'on songe que des milliers d'existences sont en cause.

Je demande, dans l'intérêt du pays et du parlement lui-même, qu'on laisse à la Chambre au moins 24 heures de réflexion avant de voter une disposition de cette gravité. (Très bien à droite et au centre.)

On vote par 416 voix contre 148, le renvoi à la Commission est repoussé.

Après quelques observations de M. Jaurès, touchant la perte des navires de guerre, l'article 494, établissant des peines dont l'échelle varie de 3 mois à 5 mois de prison, est adopté. L'article 496 est renvoyé à la Commission ; les art. 497 et 498, 500 à 505 sont adoptés.

L'art. 506 est renvoyé à la Commission.

La séance est levée à 6 heures. Séance lundi à 2 heures.

Les Inscrits Maritimes

LA GRÈVE VOTÉE AU HAVRE

Le Hâvre, 4 juin. — A l'issue d'une réunion tenue la nuit dernière, à la « Maison du Peuple », par la fédération nationale des syndicats maritimes, et l'Union syndicale des Pêcheurs et Marins de commerce, et au cours de laquelle M. Rivelli, secrétaire général de la Fédération des inscrits, et d'autres orateurs ont pris la parole, la grève a été votée.

Ce matin, un certain nombre de marins du Transatlantique « Savoie », ont débarqué, mais on ne signale pas de défections sur les autres bâtiments.

LA SITUATION A MARSEILLE

Marseille, 4 juin. — Sur les quais, le travail continue à être insignifiant ; 900 dockers, 600 charretiers et 300 charbonniers chôment. 600 marins sont arrivés de Brest. Ils ont été mis à la disposition des Compagnies desservant la Méditerranée.

Le contre-torpilleur « Coutelas », venant de Philippeville, est arrivé avec des dépêches. Le paquebot «Hymalaya», courrier de Bombay, est parti, ce matin, avec les dépêches à destination de l'Egypte.

LA RÉPERCUSSION AU MAROC

Tanger, 4 juin. — La grève des inscrits maritimes de Marseille affecte beaucoup les commerçants français au Maroc. Ils voient les commandes aller à leurs concurrents étrangers. Les exportations de grains se font par le moyen de bâtiments étrangers.

UNE NOUVELLE INTERPELLATION
sur la politique générale du Gouvernement

Paris, 4 juin. — M. Dejeante, député de la Seine, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, une demande d'interpellation « sur les brutalités policières commises le 23 mai dernier au cours de la manifestation au mur des fédérés ».

M. Dejeante a accepté la jonction de son interpellation à celle de M. Gauthier de Clagny sur la politique générale, qui doit être discutée mercredi prochain.

FAITS DIVERS

Violent orage à Paris

Nombreux accidents

Paris, 4 juin. — Un violent orage a éclaté hier soir, vers sept heures et demie, sur Paris, au moment où chacun, la journée finie, regagnait son domicile. Sous l'averse qui faisait rage, ce fut une fuite éperdue : omnibus, Métropolitain, fiacres furent pris d'assaut.

Vers neuf heures, une accalmie se produisit ; mais un peu plus tard, la tempête reprit presque aussi violente : éclairs, coups de tonnerre, grêle et trombes d'eau.

Cet orage a causé de nombreux dégâts.

Vers dix heures, l'eau envahit brusquement par les toitures les baraquements de la rue du Louvre, où sont provisoirement installés les services téléphoniques depuis l'incendie de l'hôtel des téléphones ; les câbles furent noyés et une grande perturbation se produisit dans les communications.

Le personnel s'empressa de jeter de la sciure de bois pour empêcher les court-circuits qui auraient pu résulter de cette inondation. M. Simyan, prévenu, arriva en automobile, parcourut les salles et ne se retira qu'après avoir constaté qu'aucun danger sérieux n'était à redouter.

Aujourd'hui tout est en partie réparé, mais cent cinquante postes d'abonnés, parmi les 100, 200 et 300, restent encore interrompus.

Un autre accident également causé par la pluie torrentielle et présentant plus de gravité s'est produit sur une des lignes auxiliaires d'intercommunication entre le bureau Desrenaudes et le bureau Gutenberg. Sur un point qui n'a pas encore été déterminé, le câble reliant ces deux bureaux a été noyé.

De ce fait toutes les communications demandées du bureau de la rue Desrenaudes à celui de Gutenberg ont été rendues impossibles. Aussitôt qu'on aura réparé le point où le câble est immergé, sa réparation pourra être effectuée très rapidement.

De tous côtés, surtout aux abords des chantiers du Métropolitain Nord-Sud, des affaissements de terrain et des inondations sont signalés.

Rue Notre-Dame-de-Lorette, presque à l'angle de la rue des Martyrs, une excavation assez profonde s'est produite ; dans le 6e arrondissement, des caves ont été inondées et on a dû appeler les pompiers ; boulevard Saint-Marcel, au numéro 15, le mur de soutènement d'une terrasse qui surplombe la chaussée s'est effondré.

On ne signale aucun accident de personne.

MORT DANS LE TRAIN

Paris, 4 juin. — Un événement qui a péniblement impressionné les voyageurs s'est produit hier, à 7 heures 11 du matin, à l'arrivée à la gare du quai d'Orsay du rapide de Quimper ; dans un compartiment de 1re classe, le comte Joseph de Brémond d'Ars, qui venait de Guilly (Finistère), a succombé à une maladie de cœur. Il était accompagné de sa femme, de son beau-frère et de son médecin. Le voyage s'était effectué jusqu'à Orléans dans de bonnes conditions. Le comte de Brémond d'Ars descendit même sur le quai de cette gare pendant l'arrêt du train. En remontant dans le wagon, il se sentait indisposé. Pris d'une syncope, il n'a pas tardé à succomber.

Le corps a été déposé dans une salle d'attente.

Le soir, à neuf heures, il était placé dans un fourgon du train rapide pour être conduit à Quimper.

Le comte Joseph Brémond d'Ars, fils aîné du comte Anatole de Brémond d'Ars, marquis de Migré, doyen du Conseil général du Finistère, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Malte, s'était présenté aux dernières élections législatives, comme candidat libéral, pour l'arrondissement de Quimperlé.

Il était âgé de quarante et un ans. Il avait épousé Mlle de Saisy de Kerampuil. Il laisse un fils.

DRAME DU VITRIOL

Paris, 4 juin. — M. Alfred Chanut, âgé de trente-trois ans, célibataire et rentier, demeurant rue de Courcelles, 47, où il occupe avec sa mère un luxueux appartement du rez-de-chaussée, avait entretenu des relations avec Mme W..., femme d'un fabricant de vin de Champagne du département de la Marne.

Depuis un an environ, ces relations avaient cessé ; néanmoins, Mme W... continuait de voir son ancien ami. Elle avait, d'ailleurs, quitté son mari, et après avoir introduit une instance en divorce, s'était installée rue Mozart, 87, à Paris.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, la jeune femme se présentait rue de Courcelles, 47, et demandait à parler à M. Chanut. M. Chanut fit répondre par son domestique qu'il ne pouvait la recevoir. Quelques instants plus tard, il ouvrit la porte pour s'assurer que la visiteuse était partie. Celle-ci s'était dissimulée dans une encoignure ; elle sortit un récipient plein de vitriol qu'elle cachait sous ses vêtements, et en lança le contenu au visage de son ex-ami, qui très heureusement eut la présence d'esprit de se baisser en détournant la tête. Il fut néanmoins légèrement atteint au cou par la substance corrosive, qui se répandit sur les banquettes après avoir brûlé les tentures.

Mme W... prit la fuite aussitôt.

M. Baube, commissaire de police du quartier du Faubourg-du-Roule, ouvrit une enquête.

Mme W... reprocherait à M. Chanut de n'avoir pas tenu certains engagements qu'il aurait contractés vis-à-vis d'elle. Elle s'était déjà livrée à des menaces vis-à-vis de son ancien ami et l'aurait mis en demeure de choisir entre le mariage et la mort. Elle est mère de deux enfants. L'aîné est âgé de neuf ans, le second de quatre. Son mari a été avisé.

Ce matin, le concierge de l'immeuble de la rue de Courcelles a retrouvé dans la cage de l'ascenseur une bouteille d'un demi-litre dans laquelle Mme W... devait avoir apporté le vitriol ; elle l'avait ensuite versé dans une cafetière en ferblanc de couleur brune.

L'état de M. Chanut n'inspire aucune inquiétude. Il souffre néanmoins cruellement de ses brûlures.

Le Recensement des chevaux

A Wattrelos. — Le classement des chevaux aura lieu aujourd'hui matin, samedi, à 7 heures, sur la Grand'Place. Les animaux du canton Est seront présentés de 8 à 8 heures et demie dans l'ordre indiqué sur les convocations individuelles et ceux du canton Ouest, de heures et demie à 10 heures.

Les propriétaires sont invités à présenter tous les chevaux et juments ayant 5 ans et au dessus, ainsi que les mulets et mules âgés de 3 ans qui n'ont pas été réformés dans les classements précédents. Cette mesure est obligatoire, même pour les propriétaires qui n'auraient pas reçu de convocation de la mairie.

A Croix. — La revue des chevaux et mulets a eu lieu vendredi matin, sur la Grand'Place. Deux cent quarante chevaux ont été présentés à l'examen de M. le vétérinaire auxiliaire Deresnes qu'assistaient MM. Heneane et Narguet, membres de la commission de recensement.

LES GREVES

A ANSTAING

Au tissage de MM. Deffrennes-Duplouy frères

La situation de la grève des ouvriers tisserands de l'établissement de MM. Deffrennes-Duplouy frères, est restée stationnaire dans la journée de vendredi. Le matin, vers neuf heures, une délégation de grévistes s'est présentée à l'usine, où elle a été reçue par M. Lambert, directeur. Mais aucune entente n'est intervenue.

A HALLUIN

Fin d'une grève

Les tisserands de toiles de l'usine de M. J. Demeestère-Demeestère, qui au nombre de 31 s'étaient mis en grève, il y a une huitaine de jours, ont repris le travail vendredi matin, après avoir obtenu une augmentation de salaire d'environ 5 %.

TRÈFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur.
Méfiez-vous des contrefaçons. 66475

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Aujourd'hui, 5 juin :

Soleil : *Lever à 4 h. 1 ; coucher à 7 h. 56.*
Lune : *Pleine du 4 ; dernier quartier le 11.*
Aujourd'hui : *St Valérie ;* demain : *St Pauline.*
De 9 h. à 9 h. 1/2 : *Caisse d'Epargne.*

Fleurissez vos fenêtres !

Nous voici en pleine saison des fleurs. Au jardin, la rose est triomphante avec son cortège embaumé d'œillets, en attendant que s'épanouisse, dans les ardentes journées de messidor, la pureté des lys.

Mais il n'est pas donné, hélas, à tout le monde d'avoir un jardin. « Non licet omnibus adire Corinthum ! » C'est pourquoi à la tenêtre de Jenny l'ouvrière fleurissent l'éclatante capucine, le géranium aux pétales de velours et le pois de senteur qui parfume toute la maisonnée.

Déjà, nous avons souligné la très heureuse initiative prise, l'autre jour, par le Cercle Horticole de Roubaix, en vue d'embellir l'atmosphère grise de notre cité enfumée. Le concours de balcons et fenêtres fleuris qu'il organise avec le bienveillant appui de la municipalité, est digne d'obtenir le plus vif succès et nous souhaitons qu'y participent tous les Roubaisiens, qui veulent leur ville plus coquette, plus attirante. Quel agréable coup d'œil offriraient aux milliers d'étrangers qui viendront assister aux fêtes de 1909, 1910 et 1911, les rues de Roubaix, dont presque tous les balcons et fenêtres disparaîtraient sous les fleurs et la verdure !

Déjà, beaucoup de nos concitoyens sont prêts pour ce concours, ils ont confié pleins d'espoir à la terre les petites semences qui leur rendront bientôt au centuple en beauté et en arôme, les quelques peines qu'elles auront coûtées. Aux autres, aux retardataires, nous dirons : Il n'y a pas de temps perdu, la saison des semailles n'est pas encore passée, mais hâtez-vous, ne perdez pas un jour !

Le concours, rappelons-le, est ouvert à tout le monde ; il comporte trois catégories : 1. Balcons fleuris ; 2. Fenêtres fleuries ; 3. Façades fleuries. De cette dernière catégorie sont exclus tout naturellement les fleuristes et horticulteurs.

Les prix consisteront en médailles, diplômes et livres d'horticulture. Le jury passera une visite du 15 au 30 août prochain inclusivement.

Il n'est pas inutile de rappeler un trait des ordonnances de police qui dit :

Il est défendu de placer des pots ou caisses sur les fenêtres ou balcons, s'ils ne sont pas bien garantis, pour éviter les chutes. Les pots ou caisses doivent être garnis en dessous de récipients pour recevoir l'eau d'arrosage et éviter que cette eau ne tombe sur les passants.

Les personnes désireuses de participer au concours de balcons fleuris, devront adresser leur demande à M. Callier-Rélof, président du Cercle horticole de Roubaix, rue Neuve 9, où à M. Louis Bossut, secrétaire général rue de Beaumont, 21, qui leur remettront des circulaires explicatives.

Une délégation des bouchers et charcutiers

A LA MAIRIE

Une délégation du Syndicat des bouchers et charcutiers, conduite par son président, M. Email, a été reçue, vendredi après-midi, à deux heures et demie, à la Mairie, par M. Georges Deschodt, adjoint au maire. M. Ch. Rivière, directeur du Bureau d'hygiène, assistait à l'entrevue.

Les bouchers ont attiré l'attention de l'Administration municipale sur divers points du nouveau règlement de l'Abattoir qui leur paraissent obscurs ou dont l'application est difficile.

M. Deschodt a écouté avec bienveillance les réclamations des bouchers et a promis de les étudier. Une nouvelle entrevue aura lieu prochainement.

L'accident de la gare de Roubaix-Wattrelos

Le sang-froid de la victime

Bien que M. le docteur Butruille ne puisse encore se prononcer sûrement sur la situation toujours inquiétante de M. Louis Castelain, amputé jeudi matin d'une jambe et d'un bras, à la Fraternité, nous sommes heureux d'annoncer qu'une amélioration assez sensible a été constatée vendredi dans son état, grâce aux soins assidus qui lui sont prodigués. Malgré sa grande faiblesse, le blessé n'a été en proie jusqu'ici à aucune syncope, complication qu'on redoutait et qui pouvait être fatale. Au contraire son teint se colore légèrement et ses forces reviennent peu à peu ; en outre le jeune homme ne paraît point souffrir beaucoup. Ces constatations permettent de concevoir dès à présent un ferme espoir de guérison.

Au moral, les dispositions du blessé sont excellentes. Il n'ignore point sa situation : « Je sais, dit-il, que je n'ai plus que la moitié de mes membres », et pourtant avec un sang-froid surprenant chez un jeune homme de son âge, il envisage l'avenir avec calme et sans émotion apparente, ne demandant qu'une chose, ne pas mourir.

En présence de son frère et de son beau-frère qui lui rendaient une courte visite vendredi après-midi, le blessé a parlé brièvement de l'accident ; ses souvenirs se précisent peu à peu à ce sujet quoiqu'encore d'une façon imparfaite.

Mentionnons ces détails vraiment surprenants que le malheureux estropié fait connaître d'une voix tremblotante, et qu'on n'écoute point sans éprouver pour lui un sentiment de profonde commisération. Culbuté sur les rails, il ne perdit connaissance à aucun moment, et vit passer successivement sur lui les quatre roues des deux wagons, qui, en l'entraînant, par deux fois le soulevèrent de terre, et le firent pirouetter sur lui-même, avec une allure très vive. Quand enfin les wagons s'arrêtèrent, le jeune homme était toujours en travers d'un des rails ; il vit alors sa jambe gauche, encore intacte, à proximité de la cinquième roue qui allait l'écraser à son tour. Comprenant qu'une nouvelle secousse de la rame serait fatale, et surmontant ses souffrances, il fit un effort surhumain pour se dégager. Cherchant sa jambe et son bras droits qu'il ne voyait plus, il les aperçut tordus et pliés en tous sens autour de lui. De sa main gauche, il recueillit alors l'autre main déchiquetée qu'il plaça dans la poche de son veston, puis il prit la jambe droite par le pantalon et la ramena vers lui, tout en se traînant lamentablement sur le sol. Si extraordinaire que cela puisse paraître, en semblables circonstances, le malheureux tranchit pourtant le ballast sur une distance de quatre à cinq mètres et parvint enfin à sortir des voies et à gagner un accotement assez large pour être à l'abri de tout danger. C'est là que ses camarades le trouvèrent quelque temps après, quand les échos de sa faible voix parvinrent enfin jusqu'à eux.

L'EXPOSITION DES PRIMES EN NATURE DE LA FONDATION ALFRED MOTTE-GRIMONPREZ sera ouverte du dimanche matin 6 juin au samedi 12, de 10 heures à 4 heures, à la boulangerie du Bureau de Bienfaisance 99, rue Pellart. La distribution en sera faite le dimanche 13 juin, à 11 heures précises du matin, dans la Salle des Fêtes de l'Institut Turgot.

LES CONFERENCES D'EDUCATION MILITAIRE. — Demain dimanche, à 10 h. 1/2, une conférence sera donnée, dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot, par M. le lieutenant Dauthuile, du 43e de ligne, qui traitera le sujet suivant : L'« Infanterie française ».

Cette causerie sera présidée par M. Georges Lehoucq, président d'honneur de la Fédération des Associations d'Anciens Elèves des Ecoles Publiques.

LES FUNÉRAILLES DE SŒUR STE-SYLVIE de la congrégation des Filles de l'Enfant Jésus, de Lille, ont eu lieu, vendredi matin, à neuf heures et demie en l'église Notre-Dame.

La levée du corps a été faite à l'Hospice Civil, rue de Blanchemaille et la messe célébrée par M. l'abbé Bataille, doyen de la paroisse.

Le deuil était conduit par MM. Paul Despature et F. Jonville, administrateurs des Hospices. Venaient ensuite, MM. Deschodt, adjoint au Maire, pharmacien des Hospices ; Charles Caron, économe, Descamps, receveur, les abbés Algrain et Rommens, aumôniers, le personnel des bureaux, des délégations des communautés religieuses, et un grand nombre d'hospitalisés.

APRÈS LES FÊTES DU PILE. — L'ascension du ballon qui n'avait pu avoir lieu, dimanche dernier, avait été remise au dimanche suivant. On annonce, aujourd'hui, que ce numéro du programme est définitivement supprimé.

UNE SOCIÉTÉ D'ANCIENS CANONNIERS DU 5e BATAILLON D'ARTILLERIE DE FORTERESSE, est en formation, chez M. Desrousseaux, angle des rues du Moulin et du Havré. Les « Anciens » qui désirent faire partie de ce groupe amical, sont priés d'assister à la réunion préparatoire qui aura lieu, dimanche, 13 juin, à onze heures du matin, afin de constituer un Comité provisoire et d'élaborer les statuts.

PHONOLIST, piano électrique de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et de mécanique. Jeu artistique incomparable des plus grands pianistes. Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue. Rx. 1101-4

NOS SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE AU CONCOURS DE BRAINE-LE-COMTE. — Pour répondre au désir exprimé par leurs camarades belges de la région du Sud, les gymnastes de la «Roubaisienne» et de l'« Ancienne » participeront le 27 juin prochain, au concours international de Braine-le-Comte, et représenteront officiellement la ville de Roubaix.

Nos concitoyens prendront part au concours de sections, sous la direction de leur moniteur-chef M. Guiot, ainsi qu'aux différents championnats individuels.

M. EMILE MATHON, coiffeur pour dames, 72, rue de l'Alma, nous fait remarquer qu'il a obtenu de l'Académie de Coiffure de Dames à Paris, non seulement un diplôme de médaille d'or, mais aussi la croix de professeur.

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — Ont été autorisés à construire depuis le 1er mai :

MM. Camille Desmet, une maison, Grande-Rue ; L. Olivier, trois maisons, rue de la Potennerie ; J. Flipo, une maison, rue de la Lannoy ; H. Agache, sept maisons, rue Pierre-de-Roubaix ; Lepers frères et sœurs, un mur de clôture, boulevard Lacordaire ; P. Leroux, une maison, Grande-Rue, 21 ; A. Verriest, cinq maisons, rue Rouget de Lisle ; L. Meillassoux, une maison, rue de M. Campagne ; L. Leclercq, une maison, rue Daubenton ; Mme veuve Jacobs, rue du Manège, 9, une maison avenue des Villas ; MM. Bonte-Piot, rue Barbieux, 1, une maison angle des rues de Barbieux et Dammartin ; Amédée Prouvost, rue de Beaumont, 47, agrandissement d'usine.

UN GARDE-MEUBLE A ROUBAIX. — Comme beaucoup de villes de France, Roubaix aura bientôt son garde-meuble. Nos concitoyens y trouveront des facilités, dont ils apprécieront tout le prix.

Il est à peine besoin, en effet, de souligner tous les services qu'une institution de ce genre est appelée à rendre. Par exemple, voici le cas d'un fonctionnaire appelé dans une autre ville et qui ne peut emmener son mobilier dans sa nouvelle résidence avant d'y avoir trouvé un appartement. En le plaçant au garde-meuble, il partira l'esprit tranquille, sûr que son bien est en bonnes mains et que les cambrioleurs ne lui rendront pas visite. De même pour un étranger qui vient se fixer à Roubaix et ne trouve pas de suite la maison rêvée, pour celui qui partant pour quelque temps à la mer ou à la campagne veut mettre en lieu sûr, les objets auxquels il tient, etc.

On pourrait naturellement multiplier les exemples. Mais à quoi bon ? L'utilisation, la nécessité, d'une pareille institution n'a pas besoin d'être démontrée plus longuement.

Ajoutons que c'est M. Voreux-Lauwers, entrepreneur de déménagements et de camionnage, qui a pris cette heureuse initiative et que le garde-meuble aura pour local le vaste hall de la rue de l'Alouette dans lequel la Société Artistique a installé, jusqu'à présent, ses expositions. C'est là également qu'il a transféré ses bureaux et magasins.

UNE PIQURIÈRE TAMPONNÉE PAR UN TRAMWAY. — Un grand rassemblement se formait, vendredi soir, vers sept heures et demie, sur la Grand'Place, près de la rue du Vieil-Abreuvoir. Une femme venait d'être tamponnée par un tramway, et ses cris avaient groupé la foule des passants, nombreux à cette heure-là.

Cette personne, Mlle Victorine Lecomte, qui est ouvrière piqûrière dans la maison Thérin et Cie, rue Fosse-aux-Chênes, s'en revenait de son travail, et regagnait son domicile, 35, rue Coligny. Au moment où elle allait traverser la Grand'Place, elle se gara d'une voiture, mais, dans ce mouvement, alla se jeter sur un tramway de la ligne E qui partait à Tourcoing. Le wattman, M. Joseph Prouvost n'eut pas le temps de serrer ses freins.

Violemment tamponnée par l'avant du car, elle roula sur la chaussée. Elle aurait été écrasée sans l'intervention de l'agent de police Watteau, qui, se trouvant à deux ou trois mètres de là, put la tirer par les pieds, et la rejeter hors de la voie.

Transportée à l'estaminet voisin de M. Declerck, Mlle Lecomte, qui était sous le coup d'une violente commotion, reçut les soins de M. le docteur Lepoutre, appelé aussitôt. Ce praticien a constaté des contusions à la nuque. Il a réservé son pronostic.

Un peu plus tard, une voiture d'ambulance transportait la blessée à l'hôpital de la Fraternité.

ABATTOIR. — Aujourd'hui, samedi, vente de viande et de bouillon stérilisés. 66816d

LIQUIDATION GÉNÉRALE des marchandises vendues en dessous du prix de facture « Au Printemps », 7 et 9, rue du Bois, à Roubaix. Agencement à vendre. Par suite de fin de bail. 66707

UN JEUNE GARÇON QUI L'ÉCHAPPE BELLE. — Un accident qui aurait pu entraîner les plus graves conséquences est survenu vendredi vers 5 heures et demie de l'après-midi, à l'extrémité de la rue de l'Epeule. A cet endroit stationnait la voiture d'un blanchisseur de Mouvaux, dont le conducteur était entré chez un client, et sur le siège de laquelle se trouvait un jeune garçon de 14 ans, qui accompagnait son patron.

Soudain, le cheval prit peur et s'emballa, et voyant à son côté, se renverser sur le trottoir un tonneau qu'un gamin avait bousculé. Sautant alors à bas de la voiture, le jeune garçon chercha à retenir l'animal au moyen des guides. Mais, soudain, il s'aperçut qu'un autre véhicule, venant en sens inverse, allait l'écraser. Il s'accrocha au côté de sa voiture, mais, frôlé par l'avant-train de l'autre, il tomba et une roue lui passa en travers du corps.

Son patron le transporta aussitôt à la pharmacie Deblock, où il fut examiné par M. le docteur Desrousseaux. Le médecin n'a constaté qu'une blessure superficielle au côté, mais il n'a pu se prononcer, en raison des lésions internes possibles. Le jeune garçon a ensuite été ramené chez lui à Mouvaux.

DOIGTS ÉCRASÉS. — Un appareil calendreur de MM. E. A. et J. Demarcq, fabricants, rue Duflot, en voulant enlever le pli d'une pièce de tissu, a eu l'extrémité des doigts de la main gauche écrasés par les cylindres du métier. Le blessé, M. Charles Dujardin, âgé de 17 ans, demeurant rue du Nouveau-Monde, à Touffiers, s'est fait des plaies par écrasement avec arrachement des extrémités des doigts. Il devra subir une incapacité de travail de six semaines.

VOIR 2e PAGE : Succursale de l'Hôtel des Trois Rois, Comines-France, à Oostdunkerke-Bains. 66327

UN PEINTRE TOMBE D'UNE ECHELLE. — Un peintre de l'atelier de M. Constant Cléty, entrepreneur, rue du Collège, M. J.-B. Liétart, âgé de 52 ans, était occupé dans l'habitation de Mme veuve Valentin Roussel, rue du Moulin, quand, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba d'une échelle double.

M. le docteur Bartigny, a constaté une fracture de l'extrémité inférieure du radius gauche. Le blessé qui habite rue des Ogiers, cour Dhalluin, devra chômer un mois.

Chaussures incroyable, 28, r. Gare. Voir vitrines. 66386

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Société Anonyme de Peignage rue du Collège, un conducteur de machines, M. Charles Debrabander, 29 ans, rue Saint-Antoine, cour Desfontaines, 24, a été blessé à la main droite en mettant un câble sur un volant. Quinze jours de repos. Docteur Delahaye. — Dans le même établissement, un brouetteur de laines, M. J.-B. Cattoen, 56 ans, rue du Fort, s'est fait une plaie contuse à la jambe gauche en heurtant un chariot. Quinze jours de repos. Docteur Montaigne. — Dans l'atelier de teinture et d'apprêts de MM. Motte et Marquette, un teinturier, M. Achille Decruynaere, 23 ans, demeurant à Saint-Genois, s'est contusionné la main droite en heurtant un chariot. Vingt jours de repos. Docteur Bernard. — Un terrassier de M. Henri Pinquet, entrepreneur, M. Désiré Niffle, 50 ans, rue de Roubaix, à Tourcoing, se trouvait dans une tranchée, rue de l'Epeule, a été luxé à l'épaule gauche, en se relevant, par le marche-pied d'un tramway qui passait à ce moment. Vingt jours de repos. Docteur Lepers. — Un charretier de M. François Stock, camionneur, M. Jean Meegens, 24 ans, rue du Pile, cour Bonte, s'est fait une plaie contuse au genou gauche et des fortes contusions à la hanche droite et à l'abdomen en tombant de son camion. Trois semaines de repos. Docteur Dupré. — A la filature de M. Etienne Motte et Cie, un homme de peine, M. Augustin Lutun, 19 ans, Grande-Rue, s'est blessé au genou gauche en manœuvrant une balle de laine. Trois semaines de repos. Docteur Bernard. — Un plafonneur de M. Henri Lebrun, entrepreneur, rue Decrême, 78, M. Louis Herbaux, 33 ans, boulevard Gambetta, s'est luxé le genou gauche en montant sur un échafaudage. Vingt jours de repos. Docteur Dupré.

LE DOCTEUR MARET (maladies du cœur et du poumon) réserve des consultations gratuites aux indigents, le mardi et le vendredi de 8 à 9 heures du matin, 43, rue de Lille. 66203

CROIX

UNE CHUTE DE SIX MÈTRES. — Un ouvrier de M. César Roger, entrepreneur à Croix, M. Alexandre Marescaux, 59 ans, demeurant à Flers, hameau du Recueil, effectuait, vendredi matin, des réparations au château de la Fontaine, quand, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de six mètres. Heureusement, sa chûte fut amortie par les arbustes que M. Marescaux rencontra sur son passage.

Il s'est fait, dans sa chute, quelques contusions à la colonne vertébrale qui nécessiteront 15 jours de repos. Docteur Barroyer.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — La taxe militaire est en recouvrement à partir du 6 juin.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Seynave Duhocage, un apprenti tourneur, M. Charles Leclercq, 18 ans et demi, 35, rue du Téléphone, à Croix, a eu la main droite prise entre un raccord de l'outil et son tour. Douze jours de repos, docteur Barroyer.

WASQUEHAL

VACCINATIONS PUBLIQUES. — Le médecin vaccinateur se rendra, pour le Centre, à la mairie, le dimanche 6 juin, de 10 heures à midi et le lundi 14 juin, de 6 heures à 8 heures du soir.

Pour le Capreau et la Planche-au-Bois : à l'école maternelle du Capreau, le lundi 7 juin de 6 à 8 heures du soir et le dimanche 13 juin de 10 heures à midi, pour procéder aux vaccinations gratuites.

Il se rendra au Centre le jeudi 17 juin de 6 à 8 heures du soir et au Capreau, le vendredi 18 juin de 6 à 8 heures du soir, pour les séances de révision.

UNE DISPARITION. — Un ancien ouvrier tisserand